



PICK'INFOS

Octobre 2023

Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses

Mairie de BESSENAY

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30 - 18h30

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30



mairie@mairie-bessenay.fr

Tél : 04 74 70 80 07

www.mairie-bessenay.fr

Facebook : Bessenay le village qui d'étonne

Bessenay à tous les âges ! Avec nos aînés ...



Le traditionnel repas de nos aînés s'est déroulé le dimanche 1^{er} octobre avec 192 convives en présence de Mme Le Maire Karine FOREST et un bon nombre d'adjoints et conseillers municipaux et de Nathalie SERRE, députée.

Avec le thème de cette année, le flamenco, le rouge et le noir étaient à l'honneur. Chacun a pu découvrir de belles décorations et certains de nos aînés avaient joué le jeu en venant vêtus avec ces couleurs.

La commission animations a réussi à faire de cette journée une journée de convivialité en l'honneur des invités !

Bravo à nos aînés pour leur sourire et leur bonne humeur !



... et avec les plus petits à l'ACM

ACM, qu'est-ce que ça veut dire ? ACM signifie « Accueil Collectif de Mineurs ». Cet accueil est un lieu éducatif de détente et de découverte, complémentaire à la famille et à l'école. Il a pour but de favoriser l'apprentissage de l'autonomie. L'ACM se construit comme une micro société, avec des règles et des devoirs pour petits et grands et une participation active à la vie quotidienne de l'ACM. Il s'agit d'un accueil déclaré auprès du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, cela signifie donc qu'il doit se conformer à une réglementation précise quant aux conditions matérielles et pédagogiques d'accueil des enfants, au personnel encadrant et aux capacités d'accueil. Ainsi, selon les temps organisés par l'ACM, les capacités d'accueil ne sont pas les mêmes et le ratio animateur/enfants est également différent selon le temps organisé (périscolaire matin/soir, mercredis, petites ou grandes vacances).



Différents accueils sont proposés à Bessenay

- **Le matin avant l'école et le soir après l'école, 27 places pour les maternelles et 36 places pour les élémentaires**

Les enfants sont accueillis par une équipe de 2 à 3 animateurs (selon les effectifs) qui proposent différents ateliers (manuel, jardinage, jeux de société, sportif ...) aux enfants. Ils veillent au respect du rythme de l'enfant sur ces temps particuliers que représentent ces accueils qui gravitent autour du temps scolaire.

- **Les mercredis, 20 places maternelles et 28 élémentaires**

Là encore, différents ateliers leur sont proposés en partant de la thématique choisie. Pour cette année scolaire 2023-2024, l'équipe a décidé de travailler sur le cinéma. L'équipe défend des valeurs de tolérance et de respect vis-à-vis des autres, mais aussi du monde qui nous entoure en essayant de s'inscrire dans une réflexion environnementale quant au quotidien de l'ACM.

- **Durant les vacances scolaires** sauf vacances de Noël et trois semaines en août, 16 places maternelles et 24 places élémentaires pour les petites vacances et 24 places maternelles et 24 places élémentaires pour l'été.

Des programmes thématiques sont mis en place par période de vacances.



Pendant les vacances en juillet 2023, la thématique était « Un jour, une lettre ». Toutes les lettres de l'alphabet ont été abordées sur les 19 jours d'ouverture. Des temps forts ont aussi eu lieu une fois par semaine avec des sorties ou des intervenants : sortie **baignade à Cublize** (malheureusement le temps n'était pas avec nous !), intervenant photo pour la **création d'un théâtre d'ombre**, sortie à **l'espace zoologique de Saint-Martin la Plaine**, intervenant **Magie** (avec spectacle et initiation pour les plus grands).

Un temps fort a également eu lieu avec un très beau spectacle sur le thème du Roi Lion mis en scène par les enfants et les animateurs. Ce fut un moment très convivial où les parents ont répondu présents en nombre. L'occasion également d'échanger avec l'équipe sans être happés par le rythme quotidien.

Que ce soit mercredis ou vacances, les journées de l'ACM sont rythmées par de nombreuses activités, toujours dans le respect des envies et du rythme des enfants !



Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 17 Octobre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUVEYRON, LOMBARD, PIRAUD, CROCI, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, DESFARGES, FOUILLET, TULOUP, MALIGEAY, VICENTE

Excusés avec pouvoir : MO FERRIERE (pouvoir à F. PIRAUD), K NAILI (pouvoir à C. FOUILLET), F DELPEUX (pouvoir à T. BORGOGNO), B PINET (pouvoir à M. BOUVEYRON)

Absent : Pascal ARQUILLERE

La séance est ouverte à 19 h 45 par Karine FOREST, Maire qui souhaite la bienvenue à Louis Guichard, chargé d'affaires territorial à EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes).

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Daniel Lombard est nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 10/2023DE01 : Exercice du droit de préemption

Des déclarations d'intention d'aliéner de bien soumis au droit de préemption ont été reçues en mairie. Elles concernent les parcelles cadastrées C1350 et C1351 d'une part et les parcelles cadastrées C546, C547 et C548 d'autre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal indique qu'il ne souhaite pas exercer son droit de préemption :

- A l'unanimité, sur les parcelles cadastrées C 1350 et C 1351,
- par 17 voix pour et 1 abstention (J. MALIGEAY) sur les parcelles cadastrées C 546, 547 et 548.

Délibération n° 10/2023DE02 : Avenant n°1 à la convention EPORA

La Convention de Veille et de Stratégie Foncière 69C074 a été signée le 25 novembre 2021 entre la commune de Bessenay, la communauté de communes du Pays de l'Arbresle et l'EPORA. Elle précise les modalités de la coopération publique engagée entre l'EPORA et les Collectivités pour préparer la mise en œuvre de leur stratégie foncière et assurer une veille foncière sur le territoire de la commune de Bessenay, en vue de la réalisation de projets d'aménagement d'initiative publique.

Dans le cadre de cette convention, l'EPORA peut acquérir des biens immobiliers, réalise alors le portage financier et patrimonial des biens et s'engage à les céder à la collectivité compétente, ou à l'opérateur qu'elle désigne, au terme d'un délai convenu.

Des avances peuvent être ainsi versées par la collectivité compétente, sur le prix de vente des biens acquis pour son compte par l'EPORA, dans le cadre de cette convention.

Louis Guichard, chargé d'affaires à EPORA, invité à prendre la parole, rappelle que la convention signée a vocation à étudier les projets sur le territoire et éventuellement à acquérir des biens, par opportunité pour les étudier ensuite.

EPORA prévoit pour chaque commune un montant d'encours financier ; il a été fixé à 690000 € pour la commune de Bessenay. Après négociation avec la Fraternité sacerdotale Saint Pie XII, propriétaire du tènement Bernard, ce plafond est atteint pour l'achat des parcelles cadastrées C 546 à C 549. Outre le montant de l'acquisition, des frais de notaire, de prorata de taxe foncière, de sécurisation du site sont à prévoir... ce qui explique le dépassement du plafond et la demande faite par EPORA à la commune pour une avance d'un montant de 60 000 €. Louis Guichard rappelle que le taux maximal d'avance prévu à la convention ne peut pas dépasser 30 % du montant du plafond, soit 200 000 € environ.

Louis Guichard indique ensuite que l'avenant à la convention soumis au conseil municipal prévoit une nouvelle avance en fin d'année 2024 si la convention opérationnelle n'était pas signée avant cette date dans la mesure où tant qu'EPORA et la commune n'ont pas une vision claire en termes d'équilibre ou de déficit foncier sur cette opération (déficit qui serait pris en charge par la commune et EPORA), le versement de ces avances est à percevoir comme une réserve. En cas d'opération excédentaire, celui-ci serait intégralement reversé à la commune.

Il rappelle en outre qu'une seconde convention dite « opérationnelle » devra être régularisée dans les meilleurs délais. Cette convention opérationnelle s'articule autour d'un bilan financier, qu'il est quelque peu prématuré

de construire à ce jour dans la mesure où ce dernier s'établit à partir des dépenses réalisées (achat du tènement, études, mises en sécurité...) et des recettes potentielles.

Jacques Maligeay se demande pourquoi ce tènement est acheté au prix plafond et qu'une négociation « plus musclée » n'a pas été entamée avec les propriétaires. EPORA indique avoir été agréablement surpris que la Fraternité ait acceptée cette offre à 690 000 € alors que les prétentions initiales étaient bien plus élevées et de fait est satisfait de cette négociation. En outre, il est rappelé que l'estimation des domaines était supérieure à cette négociation.

Jacques Maligeay demande pourquoi la loi ZAN du 20 Juillet 2023 qui permet aux communes de préempter sur les zones N n'est pas utilisée ? La commune n'a pas vocation à préempter des terrains voués à l'agriculture. Seuls des aménagements de voirie verront le jour sur la parcelle située en-dessous des bâtiments Bernard et des discussions ont déjà eu lieu avec l'acquéreur potentiel.

Des études ont déjà été menées avec le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) et l'ATD (Agence Technique Départementale) qui devraient permettre de boucler dans le courant de l'année 2024 ce dossier et de signer la convention opérationnelle demandée par EPORA.

Daniel Lombard indique qu'un rendez-vous est prévu jeudi 19 octobre avec un technicien voirie de l'ATD pour voir ce qu'il est possible de faire en termes de voirie, ce qui permettra au CAUE de poursuivre ses études.

Jacques Maligeay s'interroge sur ce qui se passerait demain si aucun projet n'était réalisable sur ce tènement, Louis Guichard pense qu'il s'agit là d'un scénario catastrophe qui ne devrait pas être atteint au vu des potentiels présentés par ce tènement. Il ajoute en outre que la durée de portage pourrait être augmentée si le marché de l'immobilier ne repartait pas suffisamment rapidement.

Madame le Maire indique au conseil municipal que pour pouvoir réaliser le versement de l'avance d'un montant de 60 000 € approuvée par délibération n° 09/2023DE01 le 12 septembre 2023, il est nécessaire qu'un avenant à la convention vienne modifier les conditions de versement de ces avances.

Le conseil municipal approuve, par 16 voix pour et 2 abstentions (C. TULOUP, J.MALIGEAY), la signature de cette convention.

Délibération n° 10/2023DE03: Convention avec le Département dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation du hameau de La Brévenne

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité du hameau de la Brévenne, Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le Département du Rhône propose la signature d'une convention relative à la réalisation et au financement du rechargement en enrobés sur les routes départementales n° 389 et n° 24 par la commune, dans sa traversée d'agglomération.

Cette convention prévoit qu'en contrepartie des travaux auxquels s'oblige la commune, le Département lui accorde une aide financière pour la couche de roulement de la chaussée que le Département aurait eu à sa charge, incluant la recherche d'amiante et le renouvellement de la signalisation horizontale. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

Délibération n°10/2023DE04 : Modification des horaires d'éclairage public

Il apparaît nécessaire d'adapter l'extinction de l'éclairage public sur certains secteurs et à certaines occasions et donc de modifier une partie des dispositions de la délibération n°12/2022DE06.

Il est ainsi proposé au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, que les horaires d'extinction de l'éclairage public, de façon exceptionnelle à l'occasion de manifestations : fête de la musique, Eh Cherry festival, brocante... puissent être adaptés aux besoins, sur tout ou partie du territoire communal.

Délibération n° 10/2023DE05 : Désignation d'un référent moustique tigre

La commune de Bessenay est considérée comme colonisée par le moustique tigre. Une stratégie de sensibilisation devra donc être mise en œuvre sur la commune et la désignation d'un référent est pour cela nécessaire. Florence Delpeux est candidate. Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Florence DELPEUX référente « moustique tigre ».

Délibération n° 10/2022DE06 : Tarifs cantine scolaire 2023/2024

Sur proposition de la commission « restauration scolaire », au vu de l'inflation toujours importante et de l'augmentation des charges fixes, il est proposé au conseil municipal l'augmentation des tarifs des menus du restaurant scolaire de 0.20 € pour l'année scolaire 2023/2024.

Cette augmentation porterait les tarifs à :

- | | | |
|---|------------------------|--------|
| - | Menu Enfant | 4.95 € |
| - | Menu Adulte | 6.60 € |
| - | Menu « régime » enfant | 3.30 € |

Le conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

Délibération n° 10/2023DE07 : Aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires

Face aux tragédies humaines intervenues très récemment dans le centre Maroc suite à un tremblement de terre et en Libye suite à des pluies diluviennes, il est proposé au conseil municipal de venir en aide à ces populations au travers d'une subvention qui serait versée au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales).

Face à l'ensemble des catastrophes humanitaires actuelles, le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer sur le choix de telle ou telle cause et indique qu'il préférerait faire un don à une association humanitaire plus généraliste. Il avait été proposé, à l'occasion du vote du budget en mars dernier, de verser une aide annuelle ; une aide a été versée en mars 2023 à la Turquie et à la Syrie suite à un séisme. De fait, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas attribuer de nouvelle subvention sur cet exercice mais inscrira au budget 2024 une subvention à destination d'une association humanitaire qui sera définie à ce moment-là.

Délibération n° 10/2023DE08 : CCPA, Convention de partage de services pour l'entretien des abords des chaussées

Les communes ont la possibilité de réaliser des prestations d'entretien sur les voiries d'intérêt communautaire grâce à leurs services internes dans la mesure où le dispositif relève d'une bonne organisation et de rationalisation des services.

De fait, il est proposé au conseil municipal la signature d'une convention avec la CCPA organisant le partage de ces services pour l'entretien des abords des chaussées et les modalités de remboursement. Le conseil municipal approuve la signature de cette convention à l'unanimité.

Délibération n° 10/2023DE09 : Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2022

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service de l'assainissement doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix. Le maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes doit présenter ce rapport pour information à son conseil municipal.

Daniel Lombard rappelle que :

- L'assainissement non collectif concerne sur la commune 217 installations, 81 installations sont conformes, 97 sont non conformes mais sans obligation de travaux sauf en cas de vente. 29 installations nécessitent des travaux urgents. La majorité des installations est donc dans un état correct.
- L'assainissement collectif : la station d'épuration située au lieu-dit « les Allognets » sur la commune de Courzieu qui dessert les trois communes de Bessenay, Brussieu et Courzieu a été réhabilitée et inaugurée en début d'année.

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Décisions du maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes :

- Cimetière, renouvellement d'une concession pour une durée de 15 ans,
- Acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 1000,00 €, remboursement forfaitaire des frais d'avocat dans le cadre du litige qui oppose la commune de Bessenay à un riverain du Château.

Travaux des commissions

O Bâtiments communaux

- Espace culturel : le maître d'oeuvre avance, notamment sur les surfaces et les aménagements souhaités.
L'enquête relative à la pollution intervenue dans l'été est toujours en cours et les résultats d'analyse sont attendus. Une rencontre avec le Sous-Préfet a eu lieu pour connaître la démarche à suivre concernant le projet d'espace culturel ; une étude de sol est demandée sur l'ensemble du tènement pour la poursuite du projet.
- Des détecteurs ont été installés ou sont en cours d'installation sur certains bâtiments pour éviter que les éclairages ne restent allumés toute la nuit : salle des fêtes, chalet des jeunes...
- L'église : certains luminaires ont été remplacés par des leds.
- Complexe sportif : 11 lampes sur le complexe sportif, 3 sur l'espace mölkky et 2 sur l'espace boule sont défectueuses. Des devis sont en cours.

O Manifestations

- Banquet des aînés : 192 participants. La commission remercie tous les élus présents pour leur aide précieuse.
- Semaine bleue : elle a été annulée, faute de participant.
- Octobre rose : la première rencontre avec la sophrologue n'a pas eu de succès et la seconde a dû être annulée pour cause de maladie de l'intervenante. La rencontre « aromathérapie » est maintenue. Le flash mob est confirmé le 30 octobre sur la place avec une répétition le 23 octobre.
- Commémoration du 11 novembre 2023 : la cérémonie est prévue à 10 h 00 au monument aux morts.
- Matinée accueil des nouveaux arrivants : elle est prévue le samedi 25 novembre à 11h00 au Trapèze.
- Téléthon : il aura lieu le vendredi 08 décembre, Place du Marché.

O CCAS

Différents dossiers sont actuellement étudiés par le CCAS.

O Fleurissement

La commission prépare l'automne. Des groupes ont été faits avec une répartition des massifs pour le nettoyage et l'aménagement du printemps prochain en privilégiant un fleurissement économique et écologique.

Le bouquet en bois est en cours de fabrication et de peinture et devrait bientôt être livré en face du parc. Les deux barrières au parc municipal ont été posées pour sécuriser l'accès des escaliers.

O Culture

- Des auteurs viendront présenter leurs ouvrages à la bibliothèque, dont une auteure bessenoise.
- Jumelage : la commission s'est réunie et a rencontré différentes personnes pour une présentation du Ladakh suite à l'échange du printemps avec l'école Les Echaras. Initialement, le jumelage envisagé était souhaité avec un pays européen pour faciliter les échanges. Un jumelage avec le Ladakh semble difficile.
L'inscription sur la plateforme jumelage n'a rien donné à ce jour, pas de candidat au jumelage avec Bessenay.

O Urbanisme

- Les étudiants de l'université Lumière Lyon 2 seront présents du lundi 13 au vendredi 17 novembre sur la commune pour l'étude du tènement Bernard. Des rencontres sont prévues avec la population, sans doute à l'occasion du marché et une réunion publique pourrait être organisée.
- PLU, modification n°3 : l'enquête publique est en cours ; le commissaire enquêteur a démarré ses permanences.

O Voirie

- Travaux de La Brévenne : ils avancent bien ; les premiers bétons désactivés ont été réalisés. Les plateaux seront coulés de nuit dans le courant des vacances de la Toussaint.

- Route du Col : Une rencontre avec la CCPA a eu lieu concernant les aménagements à venir au niveau de la collecte des déchets. Des containers enterrés pourraient être installés permettant la suppression des bacs roulants. N'y a-t-il pas un risque de dépôts sauvages à proximité de ces containers enterrés qui seront également situés à proximité de la déchetterie ? Le meilleur emplacement sera recherché pour que ces containers soient dissimulés le plus possible.
La commission travaille en parallèle sur la sécurisation de cet axe avec différents aménagements.
- CCPA : une enveloppe voirie de 150 000 € était disponible à la CCPA qui a retenu la route de Bartassieux sur notre commune pour des travaux à hauteur de ce montant. De fait, la réfection de l'enrobé sera réalisé dans les prochains jours avec le réhaussement des bouches et la remise à niveau de la voie pour la gestion des eaux pluviales (des cunettes seront installées en cas de besoin). Des dos d'ânes seront installés, de part et d'autre du hameau, pour limiter la vitesse dans sa traversée.
- Application GPS : la commission voirie travaille pour faire enlever certains axes des applications GPS. Certains chemins communaux non goudronnés sont répertoriés par ce type d'application incitant ainsi certains automobilistes à emprunter ces voies au risque de se retrouver bloqués face à des engins agricoles !
- Eparage : il est en cours. Au vu de la sécheresse cette année et de la faible repousse, certains axes peu concernés par de hautes herbes pourraient ne pas être éparés afin que soient traités en priorité les endroits dangereux ainsi que les chemins communaux.

O Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Commission restaurant scolaire : une réunion a eu lieu le 28 septembre et un travail entrepris pour réduire le bruit dans le réfectoire. Ainsi la disposition des tables a été repensée avec la mise en place de tables plus petites. Corinne Tuloup, qui a participé au service en remplacement d'un agent en arrêt, confirme que cette nouvelle organisation donne vraiment satisfaction et que les enfants ont gagné en confort, notamment les plus petits.
- Un chantier jeunes sera organisé pendant les vacances d'automne à l'école des Trois Collines à La Giraudière avec quatre jeunes de Courzieu et un de Bessenay.
Le budget CCPA est renouvelé pour 2024 pour les chantiers jeunes.
- Point Informations Jeunesse : il est venu sur la place du marché le 15 septembre dernier ; seulement 2 rencontres avec de jeunes bessenais.
- Accueil Collectif de Mineurs : le taux de remplissage à l'occasion des vacances d'automne est proche de 100%. Ce service fonctionne bien.
- Conseils d'école, école Les Echaras : une classe a fermé à la rentrée et les effectifs pour les années à venir ne sont pas encourageants mais il s'agit là d'une tendance plus large, au niveau national.
Une classe de ski sera organisée en début d'année 2024.
Ecole les Trois Collines : elle accueille 91 enfants dans 3 classes.
Au sein des 2 écoles, des plans « laïcité » et « harcèlement » se mettent en place.

O Agriculture

- Frelons asiatiques : Un budget avait été débloqué par la CCPA pour la lutte contre le frelon asiatique et un signalement était à faire sur une plateforme pour qu'un technicien intervienne pour détruire le nid, gratuitement pour le propriétaire foncier concerné. Cette opération a connu un vif succès sur l'ensemble du territoire, de nombreux nids ont ainsi été détruits et le budget prévu à cet effet entièrement utilisé. Pour les besoins à venir, il faudra que chaque particulier fasse appel à une entreprise habilitée, à ses frais.
- Apicité : Le groupe des bénévoles « ruches » fonctionne bien ; la production 2023 a été très bonne avec une récolte de 90 kg. A noter qu'un généreux bessenais a fait don de matériel et de 25 kg de nourriture pour les abeilles. Un grand merci à lui.

Questions diverses

Madame le Maire indique qu'une réunion publique aura lieu le 11 décembre au Trapèze en partenariat avec la gendarmerie pour la mise en place de la participation citoyenne sur la commune, en souhaitant que ce système permette d'éveiller la vigilance de chacun. Dernièrement, des vols ont eu lieu au cimetière et des vols de légumes chez des maraichers ou d'arbustes dans des haies récemment plantées ont été signalés.

La séance est levée à 22 h 30. **Prochain conseil municipal le mardi 05 décembre 2023 à 19 h 30.**

SOUTIEN AUX MÉNAGES LES PLUS MODESTES FACE AUX GRANDS ENJEUX DE RÉNOVATION DE L'HABITAT – OPAH-RU / PIG

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté de Communes s'est engagée aux côtés de l'Agence Nationale pour l'Habitat, du Département et de Procivis pour apporter un soutien aux ménages les plus modestes face aux grands enjeux de rénovation de l'habitat : lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, développement de l'offre locative sociale et maintien à domicile des personnes âgées/handicapées.

Le programme d'aides financières et la mission d'accompagnement offerts aux propriétaires éligibles ont été co-construits avec les communes, les partenaires du territoire et les financeurs à l'issue d'une étude pré opérationnelle menée en 2022 et suivie par la Commission Aménagement du territoire.

Cette étude a permis de calibrer les objectifs qualitatifs, quantitatifs et les budgets prévisionnels des cosignataires des conventions opérationnelles : l'Anah, la CCPA et les communes de l'Arbresle et Sain Bel. En effet, lauréates du dispositifs Petites Villes de Demain, les communes de l'Arbresle et Sain Bel soutiennent les projets sur leurs centre-bourgs pour favoriser leur revitalisation.

UN OBJECTIF DE RÉNOVATION DE PRES DE 200 LOGEMENTS

L'objectif de rénovation a été fixé à 197 logements pour un budget global d'environ 5,5 millions d'euros tous financeurs confondus.

Pour 5 ans, le territoire du Pays de l'Arbresle est couvert par :

- Un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour les 15 communes (hors l'Arbresle et Sain Bel)
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ayant pour périmètre les deux communes Petites Villes de Demain : l'Arbresle et Sain Bel.

Les aides mises en place concernent donc les logements privés situés sur une des 17 communes du territoire et appartenant :

- A un ménage occupant modeste ou très modeste (conditions de ressources)
- Ou à un propriétaire bailleur privé s'engageant à pratiquer un loyer modéré (locataires soumis à des conditions de revenus)

Grâce aux dispositions mises en place, les ménages et projets éligibles pourront bénéficier :

- De subventions et primes cumulables (Communauté de Communes, Agence Nationale pour l'Habitat, Département, communes de l'Arbresle et Sain Bel)
- D'avance de subventions et/ou prêt à Taux 0 (Procivis)
- D'un accompagnement technique (réalisation des diagnostics et conseils techniques) et financier (demande de subventions) gratuit par l'association SOLIHA car pris en charge par la CCPA, l'Anah et les communes de Sain Bel et l'Arbresle pour l'OPAH-RU

Des aides à la rénovation de l'habitat étaient déjà en place sur le territoire que ce soit de l'Anah du Département ou de la Communauté de Communes, mais celles mobilisables depuis le mois de juillet ont été augmentées. Par ces dispositifs, les signataires des conventions affirment la volonté commune d'agir pour la rénovation de l'habitat privé, mais également mettent en commun des moyens financiers pour favoriser la réalisation de ces objectifs.

Le lancement officiel des dispositifs encadrant ces aides sur le territoire (OPAH-RU et PIG) a eu lieu le 19 septembre dernier à Sain-Bel en présence de Monsieur Jean-Jacques Boyer, Sous-Préfet, du maire de l'Arbresle et Président de la Communauté de Communes, Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI, ainsi que du maire de Sain Bel, Monsieur Raymond Revellin-Clerc.

Pour plus d'informations :

- Les propriétaires bailleurs souhaitant rénover un logement dégradé et les ménages ayant un projet d'adaptation à l'âge ou au handicap peuvent contacter directement l'association SOLIHA au 04.74.05.35.75.
- Tous les propriétaires ayant un projet de rénovation énergétique doivent d'adresser à l'ALTE69. S'ils sont éligibles aux aides aux ménages modestes ou très modestes, ils seront réorientés vers SOLIHA.

Infos SYRIBT (Syndicat des Rivières Brévenne Turdine)

Les années se suivent et ne se ressemblent pas

Retour sur une année climatique marquée par un manque de précipitations et plusieurs vagues de chaleur.

Du point de vue de la ressource en eau, l'année 2023 a plutôt mal débuté : l'été 2022 a laissé un déficit considérable dans les réserves souterraines, l'hiver et le début du printemps 2023 ont été exceptionnellement peu arrosés comparés aux moyennes saisonnières. Et ce n'est qu'aux mois de mars, avril et mai que les précipitations sont revenues, en même temps que la reprise de la végétation, donc trop tard pour reconstituer suffisamment les réserves du sol.

Les températures du mois de juin 2023 étaient déjà bien supérieures aux moyennes observées entre 1990 et 2020. Cela a été immédiatement suivi par une première vague de chaleur au début du mois de juillet. Le redoux et le retour des précipitations dans le courant de juillet n'ont pas empêché deux autres canicules en août et en septembre.

Au global, l'été 2023 n'a pas été aussi problématique que celui de 2022 du point de vue agronomique, mais il reste le 4^{ème} été le plus chaud jamais enregistré, avec +1.8°C enregistré en Auvergne-Rhône Alpes (plus haute valeur pour la France métropolitaine). Notre région est également une des 2 seules à être restée en déficit de précipitations.

Une des raisons à cela est probablement la violence des orages, apportant beaucoup d'eau en très peu de temps, favorisant le ruissellement de surface, et non l'infiltration.

Bientôt un nouveau visage pour la Brévenne à la Giraudière.

Le chantier-phare de restauration écologique des rivières durant l'été 2023

Le hameau de la Giraudière, à la croisée des communes de Bessenay, Brussieu et Courzieu, est aussi une terre de confluence, avec la Brévenne, le Cosne et le Tortoron, qui ont été très "domestiqués" au fil des décennies. Les aménagements humains ont conduit à la création de seuils, au remblai et à l'enrochement des berges, ouvrant au passage un beau terrain de jeu pour la renouée du Japon qui colonisait majoritairement les berges de la Brévenne dans la traversée du hameau.

Ces modifications ont fortement appauvri la biodiversité locale, et favorisent le caractère extrême des épisodes de crues ou de sécheresse à cause de la suppression des zones d'expansion des crues, de la suppression des boisements naturels, du réchauffement de la température des rivières à cause de l'étalement du lit, etc.

Le projet porté par le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine a ainsi été pensé dans un double objectif de restauration écologique de la Brévenne et de diminution du risque d'inondation. Après les abattages et débroussaillages nécessaires, de gros travaux de terrassement ont débuté au mois de juin 2023, et finiront en janvier 2024 par des plantations tout le long de la Brévenne.

Quelques chiffres :

- 1 km de cours d'eau concerné,
- 3 seuils supprimés dont un de 1.20m de haut, sous le pont de la RD50,
- 275 mètres linéaires "désartificialisés", avec enlèvement des enrochements par exemple,
- 20 000 m³ de terrassements dont 10 000 m³ évacués,
- 8000 boutures et plantations d'arbres et arbustes, 1.5 ha de surface replantée en berge.

Ce chantier d'ampleur a fait l'objet de plusieurs visites en cours de chantier pour les habitants et écoliers de la Giraudière.

Infos Mairie

O Participation citoyenne

Le dispositif « participation citoyenne » est un dispositif gratuit qui implique les forces de sécurité de l'état et favorise leur rapprochement avec les élus locaux et la population. C'est une démarche participative, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale qui vise à développer une culture de prévention de la délinquance auprès des habitants d'une commune et qui a pour objectif d'améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Envie d'en savoir plus ? Envie de participer ? N'hésitez pas à participer à la réunion publique proposée en partenariat par la municipalité et la gendarmerie de L'Arbresle :

le lundi 11 décembre 2023 à 19 h 30 au Trapèze.

Infos Associations

O APE

Les Amis du Patrimoine et de l'Environnement" organise la 27^{ème} BROCANTE le dimanche 3 décembre 2023 de 8h à 18h.

Renseignements au 06 08 71 36 70 / Courriel : brocantedeessenay@gmail.com

Les personnes désirant aider à la réussite de cette manifestation sont les bienvenues.

O Entre Liens

Le samedi 11 Novembre à 18h30, salle du Prado

Une pièce de théâtre jouée par la compagnie Acte 2 scène 6 page 43 vous est proposée par l'association Entre Liens qui vient en aide aux migrants d'où qu'ils viennent ! Pièce tout public.

Venez nous soutenir et passer un bon moment

Info / résa : 06 24 12 25 99 / gilles.sothier@live.fr

O Chorzéam

Chorzeam commence une nouvelle saison, et il n'est pas trop tard pour nous rejoindre. Bien sûr, on peut tester sur 2 séances. La prochaine séance aura lieu le mercredi 8 novembre de 20h à 21h45 à la salle du Trapèze. N'hésitez pas, nous vous accueillerons avec plaisir.

O Cinéma Le Strapontin

Le cinéma Le Strapontin à Sain-Bel a une belle histoire. La fête des 100 ans de la salle, en septembre 2023, a permis à de nombreux spectateurs de découvrir les belles anecdotes qui ont parsemé cette aventure.

Cela fait maintenant plus de 40 ans, que l'association CCA Le Strapontin, constituée uniquement de bénévoles du territoire, gère le seul cinéma sur la communauté de communes du Pays de l'Arbresle, dont Bessenay fait partie.

L'année 2022-2023 a été une belle année cinématographique, avec une volonté parmi les bénévoles de l'association de proposer toujours plus et toujours mieux aux fidèles spectateurs.

En plus des traditionnelles séances en soirée du mardi, vendredi et samedi, le Strapontin propose de nombreuses séances réservées aux établissements scolaires, des séances proposées aux seniors en après-midi, des séances jeunesse durant les vacances scolaires ou certains samedis, des séances ciné-rencontres où des discussions avec intervenants ponctuent la projection des films, quelques séances dominicales. Au total il y a eu 245 séances sur 10 mois qui ont été organisées.

Cette année a vu aussi l'organisation de manifestations exceptionnelles comme le Festival Manga ou le ciné concert avec projection d'un documentaire sur Leonard Cohen suivi d'un concert par un groupe local.

Bien sûr, le Festival du Film Auralpin aura été un grand moment de la saison, avec comme très souvent des films d'excellente qualité. Cette année, le record de fréquentation a été battu avec plus de 1000 spectateurs. Sylvie Audcoeur, présidente du jury et ancienne lauréate a été bluffée par la qualité du festival.

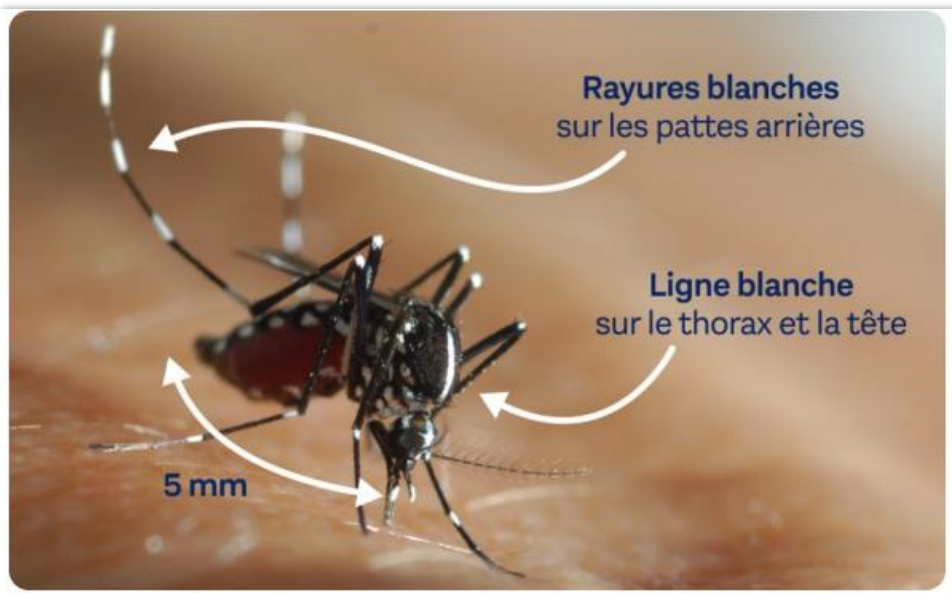
En ces temps où le budget des familles est un sujet délicat, il est à noter que le Cinéma Le Strapontin propose des tarifs toujours très avantageux, avec de nombreuses possibilités de paiement (tickets GRAC, Pass Culture, Pass région...)

Alors pas d'hésitation ! Venez au cinéma ! Venez au Strapontin

Site internet : <http://www.le-strapontin.com> - adresse mail : lestrapontin@yahoo.fr

Le moustique tigre est chez nous !

Notre commune est considérée comme colonisée par l'EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication) : 3 observations terrain réalisées par l'EIRAD en plus du signalement fait par un particulier, les 3 à plus de 150 m du signalement.



Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN



LE SAVIEZ-VOUS ?

IL VIT DANS UN RAYON DE 150 M

IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5 mm)

IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC

IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN

LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'À 200 ŒUFS

IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le zika dans certaines conditions

Comment agir chez vous et dans votre quartier ?

1 CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE



RANGÉ OU VIDÉZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER

- ✓ coupelle, seau, arrosoir, brouette
- ✓ jouet d'enfants, gamelle pour animaux
- ✓ terrasse sur plots, pied de parasol

ENTRETIENEZ VOS PISCINES



GÉREZ LES EAUX DE PLUIE

- ✓ vérifiez l'écoulement des gouttières
- ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
- ✓ entretenez votre pompe de relevage



2 AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHES

C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces !



C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre !



J'adopte les bons gestes

Ranger, vider, curer, jeter, couvrir... Voici les gestes simples et efficaces qui permettront de supprimer leurs lieux de ponte et ainsi de limiter leur prolifération !

Je signale

Vous avez observé un moustique-tigre, vous pouvez le signaler sur la plateforme de signalement participative et ainsi participer à la surveillance du moustique-tigre. Cette action citoyenne contribue à mieux connaître sa répartition sur le territoire.

signalement-moustique.anses.fr

AGENDA

Octobre/Novembre/Décembre		
Date	Évènement	Organisateur
Du vend. 27 au dim. 29 octobre	Théâtre	La P'tite troupe de Yo
Du vend. 3 au sam. 4 novembre	Théâtre	La P'tite troupe de Yo
Samedi 11 novembre à 10h00	Cérémonie	Municipalité
Samedi 11 novembre	Théâtre	Entre Liens
Du sam. 18 au dim. 19 novembre	Concours de boules – boulodrome de l'Arbresle	Boule Amicale Bessenoise
Samedi 25 novembre	Matinée nouveaux bessenois	Municipalité
Samedi 25 novembre	Bal	Bessenay Foot
Dimanche 26 novembre	Concert	Municipalité/CCPA
Du vend. 1 ^{er} au sam. 2 décembre	Vente de sapins	Conseil de Parents d'Elèves
Dimanche 3 décembre	Brocante	APE
Vendredi 8 décembre	Téléthon	Municipalité
Samedi 9 décembre	Marché de Noël	Comité des Fêtes
Lundi 11 décembre à 19h30	Réunion publique « participation citoyenne »	Municipalité en partenariat avec la gendarmerie de L'Arbresle
Dimanche 17 décembre	Tournoi école de tennis	Tennis club de la Brévenne
Vendredi 22 décembre	Tournoi de tennis ballon	Bessenay Foot
Vendredi 22 décembre	Remise des lots	Classes en 4

ENTREE
adulte: 10 €
enfant (- de 15 ans):
gratuit

église de
Bessenay

CONCERT

L'INTÉGRALE DU GLORIA DE VIVALDI



50 choristes, 7 musiciens membres de l'Orchestre National de Lyon, 3 solistes

Concert chœur et orchestre

Sous la direction de Pascal ZAMORA

DIMANCHE 26 NOVEMBRE À 17H

Billetterie

Réa: 06 68 39 31 72
ou
Mairie de Bessenay
ou
Sur la place de Bessenay:
dimanche 12 et 19 novembre
de 10h30 à 12h30
ou
A l'entrée le jour même